AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0510
FR0000036816-FS0341

13 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2026, le concert composé des Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des travaux publics (SMABTP)[1], SMA SA[2], Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie du Bâtiment et des Travaux Publics (SMAVie BTP)[1] et Imperio[3], a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2026, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir, directement et par assimilation, 126 724 099 actions de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant 126 705 445 droits de vote, soit 95,36% du capital et 95,35% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SMABTP[1]	76 941 597	57,90	76 941 597	57,90
SMAVie BTP[1]	47 708 827	35,90	47 708 827	35,90
SMA SA[2]	1 236 182	0,93	1 236 182	0,93
Imperio[3]	818 839	0,62	818 839	0,62
Autodétention[5]	18 654	0,01	-	-
Total concert	**126 724 099**	**95,36**	**126 705 445**	**95,35**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL hors marché.

[1] Société d'assurance mutuelle (sise 8 rue Louis Armand 75015 Paris).
[2] Société d'assurance mutuelle (sise 8 rue Louis Armand 75015 Paris), contrôlée par SMABTP.
[3] Société anonyme (sise 10 place de Belgique 92250 La Garenne-Colombes), contrôlée par SMAVie BTP.
[4] Sur la base d'un capital composé de 132 890 512 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.